



Wallonie

Commune de HERON

Nos Réf. : ATU/CE/PU 2024/006

URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame Colienne VANCRAENENBROECK.

Les terrains concernés sont situés rue des Brulées, 19 à 4218 Couthuin et cadastrés division 3, section C n°1117G et 1117 H, - division 3, section D n°159B3, 159F, 159P, 159V, 159W.

Le projet est de type : la REGULARISATION d'un chalet de seconde résidence, d'une annexe et d'un chemin d'accès (sans modification de volumétrie) , et présente les caractéristiques suivantes : **Dérogation au Plan de Secteur : - Article D.IV.9 et D.IV.40**

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale de Héron, Service Urbanisme, Place Communale, 1 à 4218 COUTHUIN.

- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 SUR RENDEZ-VOUS
- le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14 h00 à 16 h 30 SANS RENDEZ-VOUS
- le samedi de 10 h à 12 h UNIQUEMENT sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance auprès du Service Urbanisme, téléphone :085/27.04.96 ou 085/27.04.99

L'enquête publique est ouverte le 02 mai 2024 et clôturée le 16 mai 2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Communale, 1 à 4218 Couthuin

- par télécopie au numéro :085/71.37.45

- par courrier électronique à l'adresse suivante : administration@heron.be ou urbanisme@heron.be

- remises au Service Urbanisme, Place Communale, 1 à 4218 Couthuin.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **PU 2024/006**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Place Communale, 1 à 4218 Couthuin, le 16 mai 2024 de **10 h à 11 h**.

Les données à caractère personnel relative à cette enquête (noms, adresse, numéros de téléphone, adresses email, numéro de parcelle, etc.) sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, communément appelé RGPD par la Commune de Héron (responsable de traitement), communément appelé RGPD. Elles sont traitées pour établir l'avis de l'enquête publique, le publier aux endroits habituels d'affichage et/ou sur le site Internet de la commune.

Ces mêmes données seront conservées selon les délais de conservation et de prescription légales.

Pour exercer ses droits (d'accès, de rectification, à l'effacement, à l'opposition, à la limitation) ou pour recevoir un complément d'information en matière des données à caractère personnel ou concernant la conformité au RGPD, toute personne concernée peut s'adresser au Délégué à la Protection des Données de la Commune en lui adressant un courrier par email à mailto:dpd@dpd12.be, en joignant une preuve de son identité».